



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 068-216800854-20251211-011112025-DE

Berger Levraud

*Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10*

**COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 02 décembre 2025, s'est réuni jeudi 11 décembre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absents excusés : M. Thierry KLINGLER, Mme Céline LEGAGNEUR

A donné procuration : M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD, Mme Céline LEGAGNEUR à M. Grégory ROY

Assiste également :

Mme Nathalie MASSON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

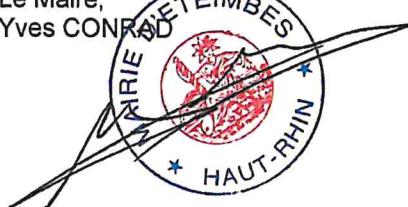
Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 12 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace. M. le Maire sollicite un ajout : Demande de subventions travaux Fossé « des Griès ».

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal du 09 octobre 2025, a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbres, le 12 décembre 2025
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD



Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20251211-0211122025-DE

Berger Levault

Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

**COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 02 décembre 2025, s'est réuni jeudi 11 décembre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absents excusés : M. Thierry KLINGLER, Mme Céline LEGAGNEUR

A donné procuration : M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD, Mme Céline LEGAGNEUR à M. Grégory ROY

Assiste également :

Mme Nathalie MASSON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 12 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace. M. le Maire sollicite un ajout : Demande de subventions travaux Fossé « des Griès ».

POINT 2 – PROGRAMME TRAVAUX SYLVICOLES DANS LA FORêt COMMUNALE – ANNÉE 2026

Monsieur le Maire présente aux conseillers le programme d'actions des travaux sylvicoles dans la forêt communale pour l'année 2026 transmis par l'ONF (Office Nationale des Forêts), qui se décline comme suit :

- a. Dégagement de plantation ou semis artificiel – 13a.r : 0.60 HA
- b. Intervention en futaies irrégulière : 2HA

Le coût estimatif total de ces travaux s'élève à 1 400 € HT.

Au regard de cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE D'APPROUVER le programme de travaux sylvicoles dans la forêt communale, pour l'exercice 2026.**

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbes, le 12 décembre 2025
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20251211-0311122025-DE

Berser
Levfaul

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 02 décembre 2025, s'est réuni jeudi 11 décembre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absents excusés : M. Thierry KLINGLER, Mme Céline LEGAGNEUR

A donné procuration : M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD, Mme Céline LEGAGNEUR à M. Grégory ROY

Assiste également :

Mme Nathalie MASSON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 12 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace. M. le Maire sollicite un ajout : Demande de subventions travaux Fossé « des Griès ».

POINT 3 – PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION – ETAT DE PRÉVISION DES COUPES ANNÉE 2026

Monsieur le Maire donne lecture du programme des travaux d'exploitation et de l'état prévisionnel des coupes de l'ONF concernant la Forêt Communale d'ETEIMBES pour l'exercice 2025 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Récolte des bois :

Les coupes seront façonnées dans les parcelles 3.i pour un volume total de 700 m³ comprenant :

- Bois d'œuvre : 300 m³ de feuillus - dont 20 m³ de produits accidentels,
- Bois d'industrie / Bois de feu :
 - o Bois d'industrie feuillus : 300 m³ dont 70 m³ (pour 100 stères)
 - o Bois d'industrie résineux : 0 m³,
- Volume non façonné : 100 m³

Recettes d'exploitation : Total recettes 17 500 € HT

Montant des recettes brutes d'exploitation des bois façonnés : 32 000 € HT

Dépenses d'exploitation : Total dépenses : 9 945 € HT

- | | |
|--|------------|
| - Abattage, façonnage, | 9 000 € HT |
| - Débardage, câblage : | 6 000 € HT |
| - Façonnage de stères de bois de chauffage | 2 700 € HT |
| - Transport de grumes : | 200 € HT |
| - Honoraires sur assistance technique | 2 641 € HT |



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 068-216800854-20251211-0411122025-DE

Berger Levavult

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

**COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 02 décembre 2025, s'est réuni jeudi 11 décembre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absents excusés : M. Thierry KLINGER, Mme Céline LEGAGNEUR

A donné procuration : M. Thierry KLINGER à M. Yves CONRAD, Mme Céline LEGAGNEUR à M. Grégory ROY

Assiste également :

Mme Nathalie MASSON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 12 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace. M. le Maire sollicite un ajout : Demande de subventions travaux Fossé « des Griès ».

POINT 4 – FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES - ANNEE 2026

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés – soit 10 voix POUR - DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.69 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58.56 %
- taxe d'habitation : 12.64 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire

Eteimbres, le 12 décembre 2025

Le Maire,

Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 068-216800854-20251211-0611122025-DE

Berger Levraud

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

**COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 02 décembre 2025, s'est réuni jeudi 11 décembre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absents excusés : M. Thierry KLINGLER, Mme Céline LEGAGNEUR

A donné procuration : M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD, Mme Céline LEGAGNEUR à M. Grégory ROY

Assiste également :

Mme Nathalie MASSON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 12 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace. M. le Maire sollicite un ajout : Demande de subventions travaux Fossé « des Griès ».

POINT 5 – PRINCIPE D'INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) PROVISOIRE POUR LES CHANTIERS DE DISTRIBUTION DE GAZ

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333-108, et R2333-114-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport /de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/ de distribution de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire

Eteimbes, le 12 décembre 2025

Le Maire,

Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 068-216800854-20251211-611122025-DE

Berger Levraud

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 02 décembre 2025, s'est réuni jeudi 11 décembre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absents excusés : M. Thierry KLINGLER, Mme Céline LEGAGNEUR

A donné procuration : M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD, Mme Céline LEGAGNEUR à M. Grégory ROY

Assiste également :

Mme Nathalie MASSON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 12 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace. M. le Maire sollicite un ajout : Demande de subventions travaux Fossé « des Griès ».

POINTS 6 – PRINCIPE D'INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) PROVISOIRE POUR LES CHANTIERS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles, R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333- 108, du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1^{er} janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/ de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Au regard de cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE les tarifs fixés pour 2026.

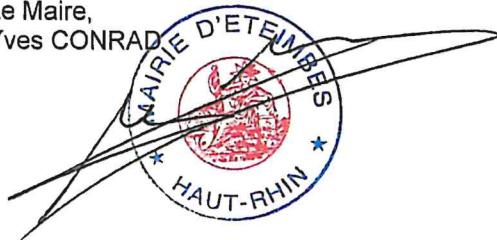
Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire

Eteimbes, le 12 décembre 2025

Le Maire,

Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20251211-0711122025-DE

Berger
Levavaut

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 02 décembre 2025, s'est réuni jeudi 11 décembre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absents excusés : M. Thierry KLINGLER, Mme Céline LEGAGNEUR

A donné procuration : M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD, Mme Céline LEGAGNEUR à M. Grégory ROY

Assiste également :

Mme Nathalie MASSON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 12 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace. M. le Maire sollicite un ajout : Demande de subventions travaux Fossé « des Griès ».

POINT 7 – APPROBATION DU RAPPORT 2024 : PRIX & QUALITE DE LA GESTION DES DECHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS

M. le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel 2024 du prix et de la qualité de des déchets ménagers – rapport transmis par la Communauté des Communes Sud Alsace Largue.

03.

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

42 agents en équivalent temps plein
10048 comptes usagers
20291 factures émises
2,52 M€ de dépenses d'exploitation
12 677 tonnes collectées et valorisées

PRODUITS RÉSIDUELS

Le centre de tri et de valorisation fait œuvre de pédagogie



Au cours du 2^{ème} trimestre 2024 plus de 100 enfants de l'école de Domèvre et alentours ont pu passer une demi-journée ou une journée complète au centre de valorisation de Retzwiller. Cette visite a été l'occasion de conforter les bons gestes de tri à l'école et à la maison ainsi que de comprendre ce que deviennent nos déchets après leur Centre de tri, recyclage, réemploi, économie des matières premières... ont été des thèmes abordés avant de visiter le centre de valorisation et d'en expliquer le fonctionnement. Une visite agencée par des jeux pour aborder la thématique du tri.



Une visite des élus de Martinique

En marge du Salon des Maires de Paris, nous avons eu le plaisir de recevoir plusieurs élus martiniquais qui nous ont visité au centre de valorisation de Retzwiller. Ces élus étaient accompagnés de leurs techniciens et fonctionnaires. Ils sont venus visiter le centre de valorisation de Retzwiller afin de discuter des différentes modalités pour mettre en place une coopération entre leurs deux collectivités pour la gestion des déchets.



UNE TRENTAINE DE FILIÈRES POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE EN 2024 :

1 420 tonnes de gravats
100 tonnes de bois
15 tonnes de mobilier
11 tonnes d'immobilier
11 tonnes de bâchages + tonne
21 tonnes de mélange
10 tonnes de DEEE
10 tonnes de plâtre

100 tonnes de plastiques durs
100 tonnes de cartons
10 tonnes de tapis
10 tonnes de gravats
10 tonnes de huissières
10 tonnes de papier
10 tonnes de fibre de verre
10 tonnes de réemploi



Réduire les refus de tri

Suite à la réduction des refus de tri en 2023 et en 2024, la collectivité a équipé les camions de collecte de caméras traçant les refus de tri présents dans les bacs des recyclages.

En effet en 2024, 28 % (600 tonnes) des déchets collectés dans les bacs de recyclables ne respectent pas les consignes, générant un coût total de 230 000 €, soit 15 % de la part de tri annuelle payée par les foyers de la COSAL.

L'analyse des refus permet d'identifier leur typologie et d'engager un accompagnement personnalisé auprès des habitants, afin d'améliorer la qualité du tri, réduire les coûts de traitement et optimiser le recyclage de nos emballages.



Espace réemploi : pour un geste durable et solidaire !

L'espaces réemploi permet aux usagers de valoriser et recycler les articles du quotidien. Ainsi, les partenaires du 1^{er} avril 2024, l'Agglo du Sud-Rhin et la COSAL, ont mis en place un partenariat à vie pour continuer à se réduire des déchets en donnant une seconde vie à vos objets et en favorisant la solidarité et l'économie circulaire. Il pourra également accompagner les personnes en insertion vers un retour à l'emploi. En seulement 9 mois, ce sont plus de 17 000 objets du quotidien (livres, jeux, meubles, vêtements, appareils électriques) qui ont pu être mis en vente par les habitants afin d'être très prisés par l'association.



Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le rapport annuel de 2024 tel que présenté, transmis par la Communauté des Communes Sud Alsace Largue ;

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire

Eteimbes, le 12 décembre 2025

Le Maire,

Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 068-216800854-20251211-0811122025-DE

Berger Levault

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 02 décembre 2025, s'est réuni jeudi 11 décembre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absents excusés : M. Thierry KLINGLER, Mme Céline LEGAGNEUR

A donné procuration : M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD, Mme Céline LEGAGNEUR à M. Grégory ROY

Assiste également :

Mme Nathalie MASSON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 12 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace. M. le Maire sollicite un ajout : Demande de subventions travaux Fossé « des Griès ».

POINT 8 – APPROBATION DU RAPPORT 2024 : QUALITE DU SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

M. le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel 2024 du service public d'assainissement non collectif :



ASSAINISSEMENT

Préserver, assainir et protéger la ressource en eau : des engagements au cœur de l'action du service Assainissement

Organisé autour de deux compétences, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif, le service Assainissement œuvre au quotidien pour restituer une eau de qualité au milieu naturel, en particulier aux cours d'eau du territoire, dans le respect des équilibres environnementaux.

Son action s'inscrit pleinement dans les deux grands cycles de l'eau, le petit cycle, qui comprend la collecte, le traitement et la réutilisation des eaux usées dans le milieu naturel et le grand cycle, auquel il contribue en limitant les pollutions et en protégeant durablement la ressource en eau.



Des métiers essentiels à la qualité de l'eau

Derrière ces métiers, ce sont des femmes et des hommes pleinement investis qui assurent chaque jour avec professionnalisme, leurs compétences techniques, opérationnelles, relationnelles et environnementales, permettant d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures, de garantir un service de qualité aux usagers. Grâce à l'implication de ses équipes, le service répond aux défis actuels tout en préparant les solutions de demain.



Le service Assainissement joue un rôle essentiel dans la préservation de la qualité de vie des habitants. Depuis plusieurs années, il suit des indicateurs de performance qui reflètent à la fois l'importance de ses missions et l'implication constante des équipes sur l'ensemble du territoire.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) accompagne les usagers dans la gestion de leurs systèmes d'assainissement individuel. Il échange des conseils réglementaires, apporte des conseils techniques et veille au bon fonctionnement des installations chez les habitants des **sept communes** concernées. Cette mission de proximité permet d'assurer la conformité des dispositifs tout en sensibilisant les usagers aux enjeux sanitaires et environnementaux.

En parallel, l'équipe d'exploitation intervient chaque jour sur le terrain pour garantir le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement collectif et des stations d'épuration. Ces interventions, parfois techniques et complexes, sont indispensables pour assurer une gestion durable des eaux usées et prévenir les risques de pollution.

Enfin, l'équipe administrative joue un rôle important dans la relation avec les usagers. Elle assure le suivi de la facturation, gère les demandes des abonnés et contribue à la transparence du service. Son travail permet de maintenir une communication claire entre les usagers et le service public.

Grâce à la complémentarité de ces trois pôles : technique, opérationnel et administratif, le service Assainissement pourra chaque jour s'engager en faveur d'un territoire plus propre, plus sain et plus résistant face aux enjeux environnementaux actuels.



Vu la présentation du rapport annuel

Vu les explications complémentaires ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport annuel de 2024 tel que présenté, transmis par la Communauté des Communes Sud Alsace Largue.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire

Eteimbes, le 12 décembre 2025
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD



Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 068-216800854-20251211-0911122025-DE

Berger Levraud

*Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10*

**COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 02 décembre 2025, s'est réuni jeudi 11 décembre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absents excusés : M. Thierry KLINGLER, Mme Céline LEGAGNEUR

A donné procuration : M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD, Mme Céline LEGAGNEUR à M. Grégory ROY

Assiste également :

Mme Nathalie MASSON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 12 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace. M. le Maire sollicite un ajout : Demande de subventions travaux Fossé « des Griès ».

**POINT 9 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX & LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE
– GESTION PAR LE SIAEP BRECHAUMONT & ENVIRONS**

M. le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel 2024 du prix et de la qualité de l'eau potable – rapport transmis par le SIAEP DE BRECHAUMONT.

CHIFFRES CLES 2024: production et distributionVolume d'eau produit : **110 643m³**303.13 m³ /jour en moyenne**Capacité de Stockage**1 Réservoir de 400 m³ + 2 Bâches de 200 et 80 m³ total **680 m³ de stockage**

Répartition de la consommation totale facturée

**La consommation des ménages moyenne 2024**Par habitant : **39.99 m³/an**Par abonnement : **89.27 m³/an****Analyses d'eau effectuées**Nombre d'analyse de la qualité de l'eau : **28**

4 Analyses non conforme en 2024 (1 ayant nécessité une restriction alimentaire de 10 jours)

85.71% des analyses conformes

Conformité physico-chimique : conclusion l'eau est agressive

• La courbe de la teneur en nitrate, elle, s'infléchit et reste en deçà de la limite réglementaire (50mg/l).

Conclusion de l'agence régionale de la santé : Bonne qualité sanitaire, même si les eaux distribuées sont légèrement agressives et peu minéralisées.

Cependant, les eaux distribuées, ont connu plusieurs épisodes de contamination microbiologique en 2024. Ces incidents ont suscité une réflexion sur l'opportunité d'une chloration permanente (ou non) du réseau d'eau potable.

Accès de réception en préfecture
068-216800854-20251211-0911122025-DE
Date de télétransmission : 10/09/2025
Date de réception préfecture : 10/09/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le rapport annuel de 2024 tel que présenté, transmis par le SIAEP DE BRECHAUMONT & ENVIRONS ;

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire

Eteimbes, le 12 décembre 2025

Le Maire,

Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Yves CONRAD



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20251211-1011122025-DE

Berger Levraud

Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 02 décembre 2025, s'est réuni jeudi 11 décembre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absents excusés : M. Thierry KLINGLER, Mme Céline LEGAGNEUR

A donné procuration : M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD, Mme Céline LEGAGNEUR à M. Grégory ROY

Assiste également :

Mme Nathalie MASSON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 12 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace. M. le Maire sollicite un ajout : Demande de subventions travaux Fossé « des Griès ».

POINT 10 – DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCEDENT)

- M. Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :
- Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)
- Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

- Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

- Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.
- Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1 ;
- Vu la délibération budgétaire en date du 1^{er} avril 2024 adoptant le document budgétaire relatif à l'exercice écoulé ;
- Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote de budget primitif du nouvel exercice ;
- Considérant que lesdites dépenses d'investissement ne pourront pas dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 (sans prendre en compte les crédits afférents au remboursement de la dette), soit : 315 474,70 € / 4 – soit 78 868,68 €.

Monsieur le Maire propose également d'approuver les restes à réaliser inscrits au BP 2025 – Les dépenses et recettes d'investissement concernées sont les suivantes :

DEPENSES

- **TRAVAUX FOSSE DES GRIES**
- 61 077,06 € TTC (art. c/2151)

RECETTES :

- **Subventions** : Fonds Communal d'Alsace (Travaux église), Amendes de Police (AOP) CEA (Réfection trottoirs 2^{ème} partie – rue Principale) :
- 50 000 € C / 1318 et 1345

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbes, le 12 décembre 2025
Le Maire,
Yves CONRAD

Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD





Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 068-216800854-20251211-1111122025-DE

Berger
Levraud

*Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10*

**COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 02 décembre 2025, s'est réuni jeudi 11 décembre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absents excusés : M. Thierry KLINGLER, Mme Céline LEGAGNEUR

A donné procuration : M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD, Mme Céline LEGAGNEUR à M. Grégory ROY

Assiste également :

Mme Nathalie MASSON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 12 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace. M. le Maire sollicite un ajout : Demande de subventions travaux Fossé « des Griès ».

POINT 11 – CHOIX DU MENU - NOËL DES AINES & COLIS – 11 JANVIER 2026 :

Monsieur le Maire donne connaissance des différentes propositions de menus du traiteur « Le Train des Saveurs » :

Lors du précédent conseil municipal daté du 9 octobre 2025, l'assemblée délibérante avait suggéré de solliciter des jeunes de la commune pour contribuer à aider au service durant ce temps de convivialité.

Il est donc demandé de mobiliser deux jeunes volontaires pour participer au service du repas de Noël des aînés.

Propositions de menu :

Entrée :

*Assiette garnie de foie gras de canard OU

*Cassolette de St Jacques et saumon OU

*Crouté aux morilles

Plat : servit avec spaetzlé et légumes

*Suprême de poulet jaune sauce aux éclats de truffe et foie gras

*Grenadin de veau sauce aux morilles

Dessert :

*Forêt noire OU

*Bûche choco poire OU

*Omelette norvégienne

L'animation musicale de cette journée sera assurée Guy et le service par deux jeunes de la commune.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER le choix du menu du traiteur LE TRAIN DES SAVEURS et l'organisation du repas des aînés – comme suit :

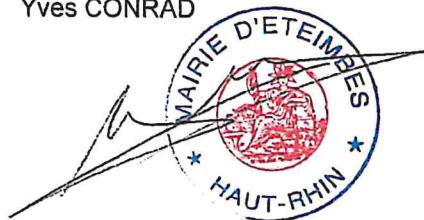
**Croûte aux morilles
Grenadin de veau sauce aux morilles
Omelette norvégienne**

Vote : Pour : 10 Abstention : 00 Contre : 00

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbes, le 12 décembre 2025
Le Maire,
Yves CONRAD

Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD





Département : HAUT-RHIN
Arrondis. : ALTKIRCH
Canton : MASEVAUX

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 068-216800854-20251211-1211122025-DE

Berger Revault

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 10

COMMUNE D'ETEIMBES - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 02 décembre 2025, s'est réuni jeudi 11 décembre 2025 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves CONRAD.

Présents :

- M. Yves CONRAD, Maire,
- M. Michel CALMELAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- M. Michel DOSCH, 2^{ème} adjoint au Maire,
- Mesdames Carole DEYBER, Nathalie MASSON,
- Messieurs Joseph DIETEMANN-COUSY, Olivier ZINK, Grégory ROY

Absents excusés : M. Thierry KLINGLER, Mme Céline LEGAGNEUR

A donné procuration : M. Thierry KLINGLER à M. Yves CONRAD, Mme Céline LEGAGNEUR à M. Grégory ROY

Assiste également :

Mme Nathalie MASSON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, assistée de Mme Sylvie DIZIAIN, secrétaire de Mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures 12 minutes. Il demande un ajout pour la révision des statuts de Territoire d'Energie Alsace. M. le Maire sollicite un ajout : Demande de subventions travaux Fossé « des Griès ».

POINT 12 – TRAVAUX CONNEXES EN AMONT AU BASSIN DE RETENTION SECTEUR GRIES

Monsieur le Maire a présenté lors de la séance du 12 décembre 2024 plusieurs devis réceptionnés en mairie pour la réalisation des travaux pour la pose d'une conduite d'évacuation des eaux entre les fossés cadastrés 167 et 142 en section ZB au lieu-dit « les Griès ». Le bureau BEREST a été chargé de l'étude de ces travaux connexes. L'Entreprise GCM Alsace Sud (ex TP SCHNEIDER) a été retenue pour le montant suivant : 47 743.49 HT / 57 292.19 € TTC

Monsieur le Maire expose la nécessité de réaliser ces travaux et demande à être autorisé à solliciter une subvention DETR pour financer le coût de ce poste incomptant à la commune.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDENT :**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération ;

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

Certifié exécutoire
Eteimbres, le 12 décembre 2025
Le Maire,
Yves CONRAD



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yves CONRAD